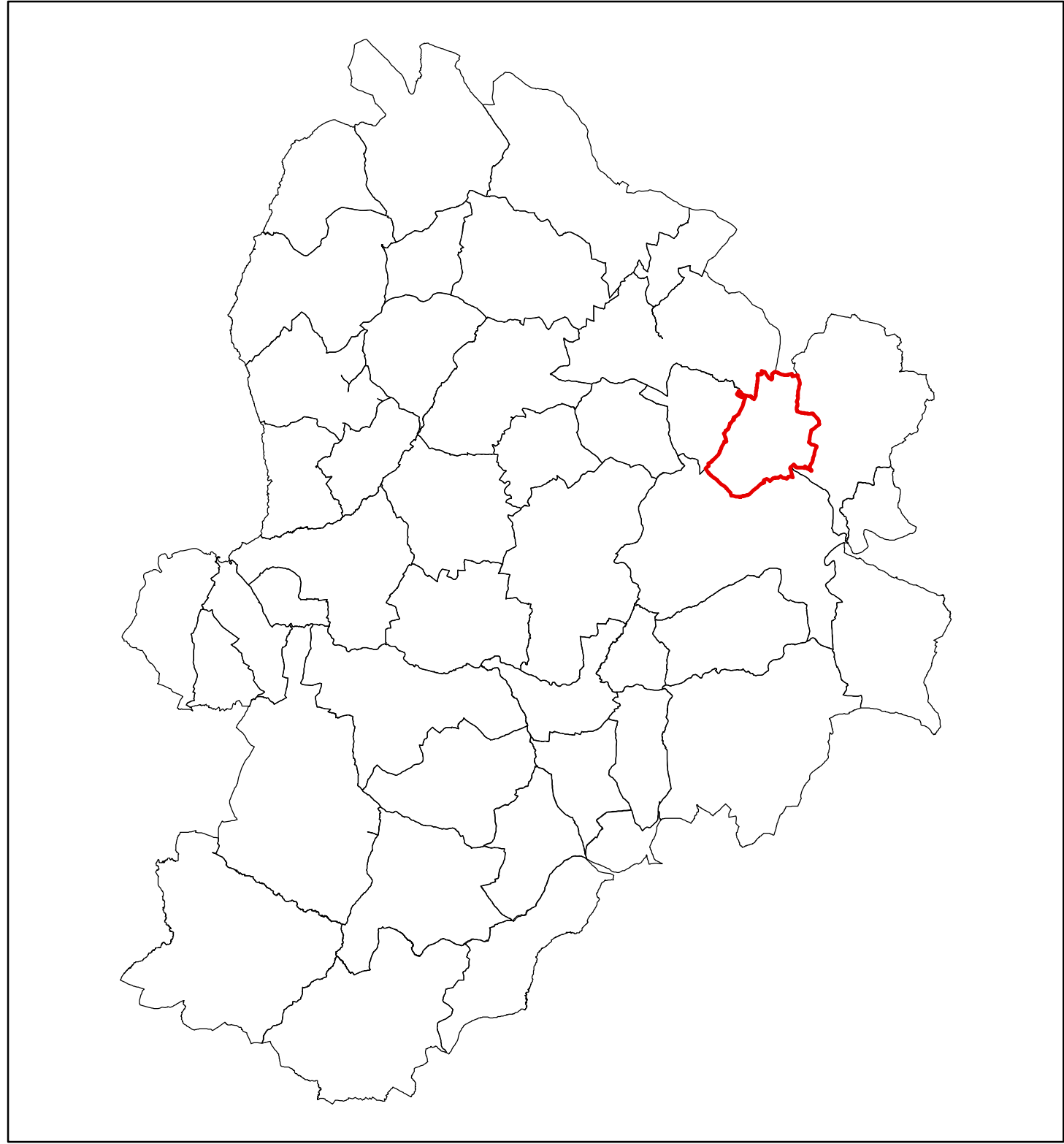




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - Saint-Just
Echelle : 1/5000

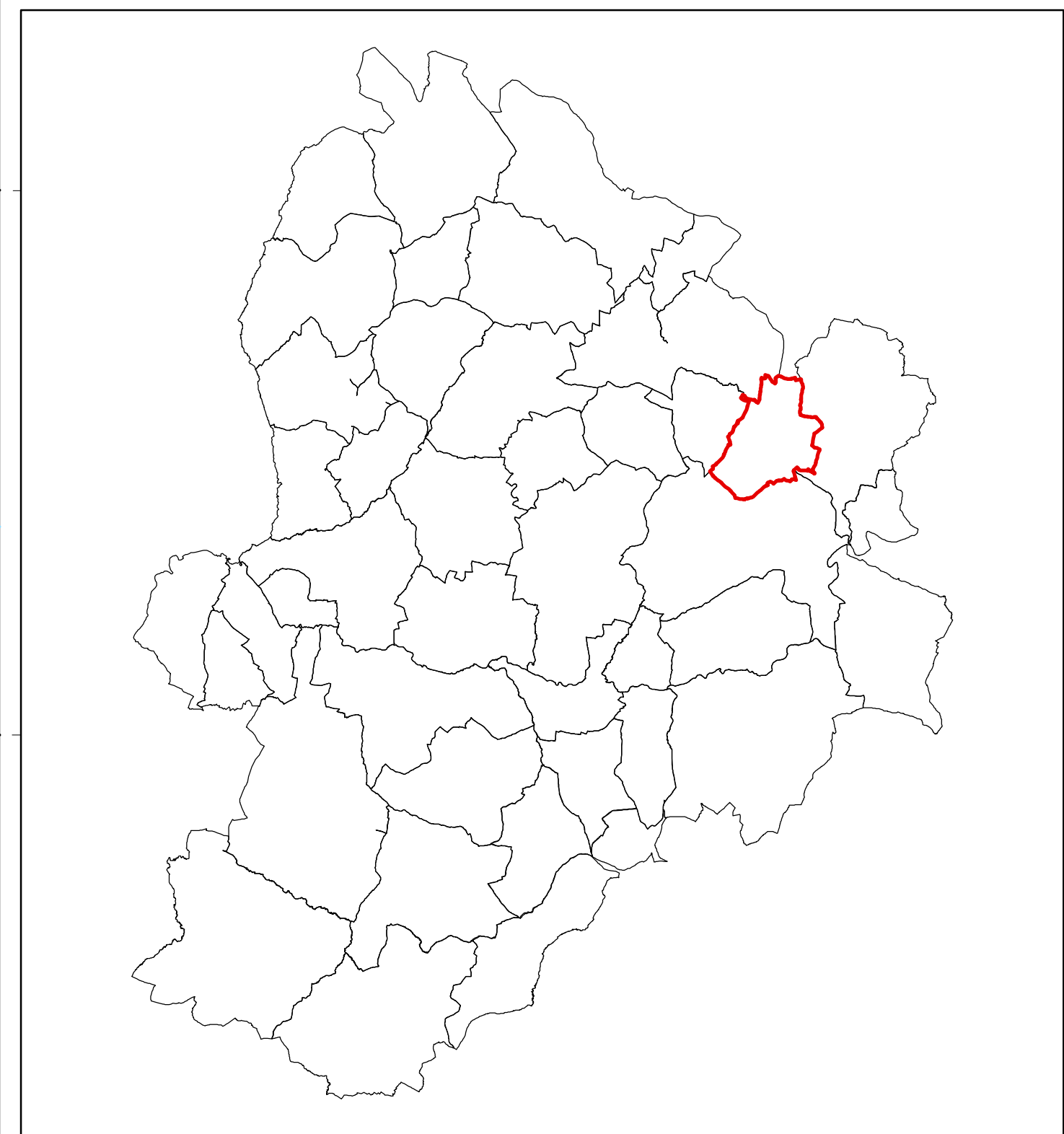
Septembre 2024



- Zonage**
- Zones urbaines**
- UA : Centre bourg ancien
 - Ua : Centre bourg ancien en ass. autonome
 - UAm : Centre bourg ancien de Montignier
 - Uap : Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZPI de l'AUAP
 - Uap : Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (situe sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de 10-30
 - Ua : Zone urbaine d'extension récente
 - Uba : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - Ubp : Secteur adossant des hauteurs de bâti en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'AUAP
 - Ubr : Zone urbaine d'extension récente de Montignier
 - Ubp : Secteur correspondant au champ d'application de l'AUAP
 - Uc : Zone urbaine mixte au tissu bâti adé
 - Uca : Zone urbaine mixte au tissu bâti adé en ass. autonome
 - Ucbr : Zone urbaine mixte au tissu bâti adé de Montignier
 - Ucbr : Secteur correspondant au champ d'application de l'AUAP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt coll. ou services publics
 - Uf : Zone urbaine à vocation de loisirs
 - Uf : Zone urbaine à vocation d'activités équestres et touristiques
 - Uf : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
 - Uf : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - Uf : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- Zones à urbaniser**
- Alu : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - Ala : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 - Alam : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montignier
 - Alu : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - Alu : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - Alu : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
 - Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques isolées
 - Nce : Zone naturelle destinée aux activités de l'agriculture Ribéraco-Saint-Aulaye
 - Nce : Zone de carrière
 - Nce : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectifs et services publics
 - Nce : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
 - Nce : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
 - Nce : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
 - Nce : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
 - Nce : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
 - Nce : Zone naturelle destinée aux extensions de chaumières d'hôtes et gîtes et tours annexes
 - Nce : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Centres
- Zones agricoles**
- A : Zone agricole
 - Ace : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
 - Ap : Zone agricole à enjeux paysagers
- Prescriptions**
- Risque inondation (PPRi)
 - Atlas des zones inondables : crue décennale
 - Emplois/emploi salarié
 - Éléments naturels identifiés au titre de l'article L. 151-23 du CU
 - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L. 151-6 et L. 151-7 du CU
 - Linéaire boisé à protéger au titre de l'article L. 151-23 du CU
 - Élément du patrimoine à protéger au titre de l'article L. 151-19 du CU
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L. 151-12)

Pièce 4.B : Règlement graphique - Saint-Just
Echelle : 1/5000

Septembre 2024



- Zones urbaines**

 - UA : Centrebourg ancien
 - UMa : Centrebourg ancien en ass. autonome
 - UAm : Centrebourg ancien de Montargier
 - UZ : Zone urbaine du centrebourg définie sur le périmètre ZPI de l'IAUP
 - UZb : Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (visée sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de bâtiments
 - UEx : Zone urbaine d'extension récente
 - UExa : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - UExb : Secteur adossant des hauteurs de bâti en lien avec l'estuaire, et correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UEm : Zone urbaine d'extension récente de Montargier
 - UEP : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UG : Zone urbaine mixte au tissu bâti ancien
 - UGa : Zone urbaine mixte au tissu bâti ancien en ass. autonome
 - UGm : Zone urbaine mixte au tissu bâti ancien de Montargier
 - UGP : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - UJ : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt cult. ou services publics
 - UJ1 : Zone urbaine dédiée de loisirs
 - UJ2 : Zone urbaine à vocation d'activités sportives et touristiques
 - UJ3 : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
 - UJ4 : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - UJ5 : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles

Zones à urbaniser

 - AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - ALA : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 - ALAm : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montargier
 - ALU1 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - ALU2 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation

Zones naturelles

 - N : Zone naturelle
 - Nae : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
 - Nae1 : Zone dédiée aux activités économiques locales
 - Nae2 : Zone naturelle destinée aux activités de l'arpentrage Ribesac-Saint-Auray
 - Nae3 : Zone de campagne
 - Nae4 : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
 - Nae5 : Zone naturelle dédiée à l'activité de culture équine
 - Nae6 : Zones touristiques
 - Nae7 : Zone naturelle dédiée aux aménagements ligneux nécessaires à des activités de loisirs
 - Nae8 : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
 - Nae9 : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
 - Nae10 : Zone naturelle destinée aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes et lieux annexes
 - Nae11 : Zone naturelle destinée à un parc zoologique ou au commune de La Tour-Bernard-Cerciers

Zones agricoles

 - A : Zone agricole
 - Aae : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
 - Ag : Zone agricole à enjeux paysagers

Prescriptions

 - Règles indomation (PPR)
 - Atlas des zones inondables : cive éolienne
 - Emplacement réservé
 - Element naturel identifié au titre de l'article L. 151-23 du CU
 - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
 - Ligneaire boisée à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Element du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de destruction, (L.151-11.2)